REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3213

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Travaux de réaménagement de l'accueil de la Maison de la Métropole de Lyon (MDML) Corneille - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3213

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 3ème

Objet : Travaux de réaménagement de l'accueil de la Maison de la Métropole de Lyon (MDML) Corneille - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation -

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La MDML est située 149 rue Pierre Corneille à Lyon 3ème.

Les MDML jouent un rôle central dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes vulnérables. En effet, elles proposent un ensemble de services dans les domaines du social, de l'autonomie des personnes âgées et handicapées, de l'enfance, de la santé et de la protection maternelle et infantile (PMI).

À Lyon, les démarches sociales sont simplifiées avec les 18 MDML. Elles sont issues du rapprochement entre les Maisons de la Métropole situées à Lyon et les antennes solidarité du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon.

Les trois MDML des 3ème et 6ème arrondissements agissent en proximité des bénéficiaires et ont une activité importante représentant 50 842 usagers accueillis et 46 856 appels d'usagers sur l'année 2024. Une équipe de 18 assistantes médico-sociales assure quotidiennement les missions d'accueil et d'orientation du public. La MDML Corneille a l'activité la plus importante du territoire voire de la Métropole. Elle délivre, par ailleurs, le courrier à plus de 1 400 domiciliés.

Aujourd'hui, les locaux de l'accueil de la MDML Corneille ne sont plus adaptés, c'est pourquoi un projet de réaménagement de l'accueil est en cours d'étude pour réaliser un espace d'accueil modernisé, fonctionnel et apaisé, en 2026.

II - Projet

Le projet métropolitain des solidarités, approuvé par délibération du Conseil n° 2023-1605 du 27 mars 2023, prévoit, notamment, dans son 1er axe, une stratégie pour améliorer l'accueil sans condition, en particulier dans les MDML. De la qualité de l'accueil de l'usager en 1er niveau dépend, en effet, la qualité de l'ensemble du parcours de l'usager en lien avec les services de la Métropole. En plus de professionnels d'accueil de haut niveau, un cadre d'accueil agréable, permettant de recevoir la personne en toute confidentialité, est une condition importante pour une relation apaisée.

Il apparaît que le site de Corneille demeure éloigné des standards issus du projet REMIX MDM et inscrits au référentiel d'aménagement des MDML.

Le projet de réaménagement du site permet de repenser le rez-de-chaussée de la MDML Corneille pour offrir aux usagers un accueil et des espaces adaptés à leurs besoins, tout en améliorant le confort de travail des agents.

Ce projet de travaux doit répondre à plusieurs enjeux :

- la qualité de l'accueil du public, nos bénéficiaires : parcours usager confus, espace d'attente bruyant, sols et peintures vétustes et dégradés, etc. Les nouveaux aménagements et les menuiseries sur mesure (guichets, salle d'attente) doivent permettre d'optimiser l'espace et de créer un lieu accueillant pour le public,

- la qualité des conditions de travail, nos agents : banque d'accueil, luminosité, confort thermique, consommation énergétique, etc. Les nouveaux aménagements doivent offrir un lieu de travail confortable pour les agents,

- la sécurité, au bénéfice de tous : une attention est portée à la prévention des risques en matière de violence. L'aménagement du hall d'accueil, une bonne visibilité des publics entrants et sortants de la salle d'attente, des portes communicantes, etc. doivent permettre l'évacuation des agents si une situation de violence se présente. Le respect des normes au titre du code du travail et de la réglementation des établissements recevant le public doit également être garanti,

- l'accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite (PMR) : une accessibilité de l'ensemble du rez-de-chaussée, des sanitaires adaptés, etc. doivent permettre de répondre aux dernières normes obligatoires pour les PMR.

Pour cela, un groupe de travail réunissant des agents des missions accueil, santé-PMI, social, personnes âgées et personnes handicapées et enfance est mis en place. Les équipes expriment leurs besoins, proposent des idées et font part de leur avis sur les différentes phases du réaménagement de l'accueil depuis l'élaboration du programme jusqu'à la validation des esquisses.

Les travaux pourraient débuter au 1er semestre 2026 pour une durée prévisionnelle de six mois.

III - Coût du projet

Par délibération du Conseil n° 2023-1605 du 27 mars 2023, une individualisation partielle a été approuvée à hauteur de 250 000 €.

Le budget du projet pour les études, les travaux et le mobilier a été évalué à 550 000 € TTC, répartis de la façon suivante :

- études : 110 000 € TTC, dont 50 000 € ont déjà été dépensés en 2024,
- travaux : 370 000 € TTC,
- mobilier : 70 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de réaménagement de l'accueil de la MDML Corneille, située 149 rue Pierre Corneille à Lyon 3ème.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € en dépenses en 2026,

sur l'opération n° 0P28O7342.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 550 000 € en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 250 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

4° - La somme à payer en investissement, soit 300 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2026 et suivants - chapitres 20, 21 et 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-343948-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025